



VILLE DE VERSOIX
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 3 avril 2023 de 20h00 à 22h50
Lieu : Maison du Charron - Versoix

TITRE	NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	REMPLECE PAR
Présidente	M. de Terwangne	x		
Vice-Président	X. Henauer	x		
Secrétaire	R. Lima	x		
Conseillers municipaux	D. Bourbala		x	
	A. Chaudieu	x		
	S. Conus	x		
	Siège du parti Le Centre – en attente de désignation		x	
	M. Croubalian	x		
	J. Diaz	x		
	P. Dubath	x		
	T. Foster	x		
	J.-P. Kapp	x		
	J.-M. Leiser	x		arrive à 20h47
	J. Marquis	x		
	P. Marro	x		
	E. Matias Ramos	x		
	C. Miche	x		
	G. Pinto-Pereira	x		
	A. Riat	x		
	D. Ricci	x		
	A. Sauter Caillet	x		
	E. Schmied		x	
	C. Schneckenburger	x		
	S. Sidler	x		
	E. Tamone	x		
	C. Varonier	x		
	B. Zeder	x		
Maire	O. Enhas	x		
Vice-Maire	C. Lambert	x		
Conseillère administrative	J. Tchamkerten	x		
Secrétaire générale adjointe	M.-L. Possa	x		
Rédaction PV	C.-A. Mareemootoo	x		

Ordre du jour :

1. Exhortation et introduction
2. Prestation de serment de M. David Cuinier, membre suppléant
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances du 13 février 2023 et du 13 mars 2023
5. Communications du Bureau du Conseil municipal
6. Présentation des comptes 2022 de la Ville de Versoix
7. Délibérations
 - a. D25 Crédit d'étude de CHF 111'000.00.- destiné à l'élaboration d'un plan stratégique pour le sport ainsi qu'un concept pour les installations sportives
 - b. D24 Crédit de CHF 1'326'400.- destiné aux travaux de gérance 2023
8. Motions
 - a. Rapport de la commission Cohésion sociale relatif à la motion M2 "La création d'une équipe de correspondants de nuit à Versoix, c'est urgent !"
9. Résolutions
10. Questions
11. Pétitions
12. Communications du Conseil administratif
13. Election du Bureau du Conseil municipal 2023-2024
14. Communications des membres du Conseil municipal
15. Hommage à Mme Laetitia Monnot-Crespi, membre du Conseil municipal démissionnaire
16. Divers

1. EXHORTATION ET INTRODUCTION

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et prononce l'exhortation.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil administratif et du Conseil Municipal, à Mme la Secrétaire générale adjointe et à Mme la procès-verbaliste. Elle salue M. C. Séchaud, Secrétaire général et Directeur de l'administration, ainsi que la presse et le public.

Mme Schmied et M. Bourbala sont excusés.

M. Leiser arrive à 20h47.

Pour faire suite à la démission du Conseil municipal de Mme Monnot-Crespi au 31 mars 2023, la Présidente signale que figurent sur la liste du parti PLR plusieurs « viennent ensuite », dont M. Marcel Croubalian, actuel Conseiller municipal suppléant, dont la prestation de serment s'est faite lors de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2022. M. Croubalian devient actuellement Conseiller municipal ordinaire. Dans le règlement du Conseil municipal de la Ville de Versoix, la formule du serment étant identique pour un Conseiller municipal ordinaire ou suppléant, le Service des affaires communales indique qu'une seule prestation de serment suffit. La Présidente invite donc M. Croubalian à prendre place au sein de l'assemblée en tant que Conseiller municipal ordinaire.

Le Conseil municipal prend acte que M. Marcel Croubalian est un Conseiller municipal ordinaire, élu sur la liste PLR.

Applaudissements.

2. PRESTATION DE SERMENT DE M. DAVID CUINIER, MEMBRE SUPPLEANT

Le Conseil municipal prend acte du serment de M. David Cuinier, membre suppléant, élu sur la liste PLR qui, selon la formule prévue par la loi sur l'administration des communes, promet solennellement :

- d'être fidèle à la République et canton de Genève;
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de sa charge;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne lui permet pas de divulguer.

Le Conseil municipal prend acte que M. David Cuinier est un Conseiller municipal suppléant, élu sur la liste PLR.

Applaudissements.

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence de demande de modification, l'ordre du jour est approuvé.

4. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 13 FEVRIER 2023 ET DU 13 MARS 2023

En préambule la Présidente donne lecture de l'article 49 du règlement du Conseil municipal :

Art. 49 Contenu

¹ Le procès-verbal mentionne notamment les présences, les propositions formulées et les décisions prises, avec indication du résultat des votes, et, le cas échéant, des votes nominaux, le contenu essentiel des interventions ainsi que tout incident.

² Les projets adoptés, les questions et leurs réponses, les rapports de commissions, le budget, les comptes, le rapport administratif et le bilan social sont annexés au procès-verbal. L'art. 23 al. 2 est réservé.

Afin de respecter au mieux la coutume à Versoix et l'article 48 alinéa 2 du règlement du Conseil municipal, la correction du procès-verbal sera faite à l'avenir par le/la Président(e) du Conseil municipal et le/la Secrétaire.

a) Procès-verbal de la séance du 13 février 2023

Monsieur Conus prend la parole :

« *Madame la Présidente, cher.e.s collègues,*

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, le 13 mars courant, une demande de report du vote d'approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 février courant a été acceptée.

Cette demande a été causée par la constatation de la non retranscription d'un grand nombre d'échanges verbaux, liés à un sujet particulièrement sensible.

J'aimerais profiter de cet instant pour remercier publiquement l'ensemble des procès-verbalistes dont les retranscriptions précises nous sont d'une grande aide, tout au long des différentes législatures.

A toutes fins utiles, je précise que mes propos ne remettent absolument pas et n'ont jamais remis en cause l'intégrité professionnelle de Mme Mareemootoo, notre procès-verbaliste, ni celle de Madame la Présidente.

Suite à cette constatation de manque de retranscription, un PV provisoire modifié a été rapidement mis en ligne sur notre Extranet, quelques jours après la séance du Conseil municipal du mois de mars, à votre demande Madame la Présidente, et je vous en remercie.

Cependant, à la lecture de ce nouveau PV provisoire, il apparaît que quelques prises de paroles manquent ou ne sont pas complètes.

Permettez-moi donc, comme vous l'avez suggéré lors du dernier Conseil municipal, Madame la Présidente, de vous faire part de mes notes concernant les éléments manquant, au demeurant essentiels à la compréhension des débats concernant ce sujet sensible. »

La Présidente remercie M. Conus pour son intervention et le remercie d'envoyer son texte à Mme la procès-verbaliste.

Les modifications ci-dessous sont apportées au PV de la séances du 13 février 2023 :

- Page 1, liste des membres présents : « Siège du parti Les Vert.e.s – en attente de désignation »
- Page 1, liste des membres présents : Mme Schmied, absente excusée.
- Page 15, ajout (fin du 1^{er} §) : « communiqué de presse soit envoyé aux journalistes. **Nous avons envoyé ce communiqué de presse aux journalistes, notamment à la presse locale, telle que Le Courrier, La Côte, La Tribune, Léman Bleu, et vous avez d'ailleurs eu un article le 10 août dans La Tribune, La Côte et Léman Bleu. La Côte a attendu le 17 août pour communiquer.**
Nous avons tenu Madame Tchamkerten au courant, qui ne tire pas à la même corde dans la procédure, il faut bien le dire. En dehors de cela, il y a eu une dépêche à l'ATS, mais la diffusion était prioritaire au niveau local pour les médias que je vous ai mentionnés.
En résumé, il s'agit d'un communiqué de presse du 9 août, sous lequel nous avons communiqué au sein du CA que nous allions communiquer davantage sur l'apaisement en attendant l'issue des procédures judiciaires et les résultats publics du diagnostic organisationnel. Je ne peux que rappeler cet appel à l'apaisement en attendant l'issue de cette procédure judiciaire et la publication de ce diagnostic. »

- Page 15, 2^e §, modification (remplace le paragraphe) :
M. Conus prend la parole :
« J'entends bien qu'à un certain moment, il s'agit d'une décision prise avec Madame Enhas, mais je ne comprends pas bien où se situe le Conseil administratif. Vous parlez entre autres de TéléVersoix, mais il me semble qu'il y a un autre journal important dans le canton de Genève qui s'appelle Le Temps. Vous oubliez de mentionner ce journal important qui, à ma connaissance, n'a pas reçu ce que je qualifierais de pseudo-communiqué de presse. Vous mentionnez que vous voulez jouer l'apaisement en attendant l'issue des procédures judiciaires, mais vous n'attendez pas le recours fait par Vigousse suite à cette potentielle condamnation pénale. J'ai de la peine à comprendre vos propos. »

Vote : Prenant en compte les remarques mentionnées ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 13 février 2023 est accepté par 19 oui, aucun non et 3 abstentions d'usage, avec remerciements à son auteure (22 votants).

- b) Procès-verbal de la séance du 13 mars 2023
Il n'y a pas de demande de modifications.

Vote : Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023 est accepté par 22 oui, aucun non et aucune abstention (22 votants).

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

5.1. Publication sur l'Extranet du tableau des jetons de présences des Conseillers municipaux du 2^e semestre 2022.

5.2. Séance « Toutes commissions réunies » le 22 mai 2023 à 18h30 concernant d'importants travaux engagés par Swisscom liés au déploiement de la téléphonie mobile et le 5G sur la commune. Une feuille d'inscription circule au sein de l'hémicycle.

5.3. Informations relatives au voyage du Conseil municipal le 29 avril 2023 dans le canton de Fribourg : départ du Centre sportif à 08h00 ; visite de la ville d'Estavayer-le-Lac ; repas à l'Auberge de la Croix-Blanche - Villarepos ; visite guidée de l'exposition permanente du Musée gruérien à Bulle ; visite guidée et parcours historique en ville de Bulle avec un focus sur l'histoire des femmes célèbres et anonymes qui ont contribué à la vie de la cité ; retour à Versoix prévu vers 18h00-18h30.
Des informations détaillées suivront par courriel.

6. PRÉSENTATION DES COMPTES 2022 DE LA VILLE DE VERSOIX

A l'aide d'une projection sur grand écran, Mme Tchamkerten effectue une présentation des comptes 2022 de la Ville de de Versoix.

Mme Tchamkerten prend la parole :

« Au nom du CA j'ai le plaisir de vous présenter les comptes 2022 qui sont extra-ordinaires, au sens premier du terme, hors de l'ordinaire, tout comme les comptes de l'Etat présentés le 30 mars dernier. Du jamais vu pour le canton, pour Versoix aussi, le meilleur résultat dans l'histoire de la commune.

Des remerciements chaleureux sont adressés au service des finances pour son travail au quotidien et plus spécialement au moment du budget et des comptes. Le service traite entre autres, plus de 6000 factures par année, prélève la taxe professionnelle et remplit de nombreuses autres tâches. Des remerciements tout particuliers à Virgile André qui prépare les documents des comptes et des budgets. Il est vrai que les délais cette année sont très serrés, entre le moment où le canton transmet son bouclage fiscal et la tenue du Conseil municipal de ce soir pour lequel tous les documents doivent être prêts. Aussi je vous prie d'excuser le fait qu'il manque encore quelques documents pour ces comptes 2022, à savoir le rapport de la fiduciaire et le rapport détaillé qui a été demandé il y a quelques mois par la commission des finances.

L'examen des comptes a commencé dans les différentes commissions. Un 2^e passage permettra de les voter, avant le vote final en plénière le 15 mai prochain ici même. »

Les comptes de résultats 2022 présentent des charges s'élevant à CHF 41'869'784.-, en baisse de CHF 123'829.- par rapport au budget 2022 (- 0,3%), ainsi que des revenus s'élevant à CHF 51'014'280.-, en très forte hausse de CHF 10'396'847.- par rapport au budget (+ 25,6%). Le résultat annuel positif s'élève à CHF 9'144'496.-.

Un résultat hors norme en raison de deux facteurs principaux :

- des charges d'exploitation maîtrisées
- des revenus fiscaux très largement supérieurs aux prévisions.

Mme Tchamkerten rappelle le contexte du budget 2022 :

- annonce d'une baisse de 1 mio sur les revenus fiscaux 2022
- décision du Conseil administratif de réduire les charges sous contrôle
- CHF 3'40'000.- d'économie réalisée sur les charges sous contrôle de l'administration par rapport au budget 2021
- les charges de personnel sont maintenues au niveau du budget 2021.

30 Charges de personnel



Comptes annuels 2022

30 Charges de personnel

(en KCHF)

	C 2021	BU 2022	C 2022	Ecart BU22/C22 CHF	%
Autorités et commissions	423	434	400	-33	-7.7%
Salaires du personnel	10'654	10'980	10'512	-468	-4.3%
Cotisations patronales	2'841	2'899	2'560	-339	-11.7%
Autres charges de personnel	42	114	78	-36	-31.5%
	13'960	14'427	13'551	-876	-6.1%

Ecart budget	ORPC	Mairie	Total
Salaires	-245	-223	-468
Cotisations patronales	-62	-277	-339
	-307	-500	-807

Mme Tchamkerten signale des charges de personnel qui présentent un « non dépensé » de CHF 876'000.- par rapport au budget 2022 : les charges salariales de l'ORPC sont traitées depuis 2022 par un mandataire externe. Le détail des charges de personnel sera présenté lors du bilan social effectué lors de la prochaine commission FAE.

31 Biens, services et autres charges d'exploitation



Comptes annuels 2022

31 Biens, services et autres charges d'exploitation

(en KCHF)

	C 2021	BU 2022	C 2022	Ecart BU22/C22 CHF	%
Matériel et marchandises	1'354	1'575	1'591	16	1.0%
Eau, électricité, mazout, gaz	1'139	1'021	1'151	129	12.6%
Collecte et élimination des déchets	479	570	419	-151	-26.4%
Prestations de services et honoraires	2'410	2'676	2'838	162	6.1%
Travaux d'entretien	2'439	2'429	2'548	118	4.9%
Loyers, leasing, fermages	618	670	631	-39	-5.8%
Dédommagements	163	228	194	-34	-14.8%
Dépréciation créances et variation provisions	-295	262	882	620	236.8%
	8'307	9'431	10'255	823	8.7%

320 comptes composent les charges de la rubrique 31

→ 202 comptes totalisent une économie cumulée de -902'000

→ 111 comptes totalisent un dépassement de +1'726'000 (dont 1'260'000 (73%) pour 11 comptes)

Mme Tchamkerten relève une augmentation des coûts de l'électricité ainsi que la nécessité de remplir les cuves de mazout, sur demande de l'Etat. Sont également relevées une plus-value concernant les taxes de raccordement et une diminution de CHF 151'000.- pour la collecte et l'élimination des déchets.



Comptes annuels 2022

31 Biens, services et autres charges d'exploitation

Rubriques affichant les principaux écarts de budget

Dépréciation créance et variation provision	Ecart de budget +620 KCHF
• Variation provisions fiscales +694'000	
• Variation provision pour risques juridiques -134'000	
• Variation du croire débiteurs +46'000	

Prestations de services et honoraires	Ecart de budget +162 KCHF
• 69 comptes sous gestion de 10 secteurs de l'administration	
→ 43 avec une économie cumulée de -219'000	
→ 24 avec un dépassement cumulé de +381'000	
↳ dont fonds de décoration (non budgété) +144'000	

Travaux d'entretiens	Ecart de budget +118 KCHF
• 80 comptes sous gestion de 6 secteurs de l'administration	
→ 51 avec une économie cumulée de -193'000	
→ 29 avec un dépassement cumulé de +311'000	
↳ dont sinistre bâtiments (non budgété) +70'000	

33 Amortissements du Patrimoine administratif



Comptes annuels 2022

33 Amortissements du PA
(en KCHF)

	C 2021	BU 2022	C 2022	Ecart BU22/C22 CHF	Ecart BU22/C22 %
Immobilisations corporelles	4'835	5'013	4'616	-397	-7.9%
Immobilisations incorporelles	23	88	5	-83	-94.3%
	4'858	5'101	4'621	-480	-9.4%

Ecart amortissements effectifs / budget

- Amortissement de crédits prévu au budget, mais non terminés au 31.12.2022
- Crédits terminés ou clôturés avec un solde de dépenses inférieur au crédit voté

34 Charges financières

Comptes annuels 2022

34 Charges financières
(en KCHF)

	C 2021	BU 2022	C 2022	Ecart BU22/C22 CHF	Ecart BU22/C22 %
Charges d'intérêt	415	401	401	0	0.0%
Entretien des immobilisations du PF	237	259	234	-25	-9.7%
Dépréciation des immobilisations du PF	0	-	263	263	
	652	660	898	238	36.0%

Dépréciation des immobilisations du PF

- Ajustement valeur comptable des immeubles du PF (selon évaluation expert CEI) -263'000

26 Charges de transfert

Comptes annuels 2022

36 Charges de transfert
(en KCHF)

	C 2021	BU 2022	C 2022	Ecart BU22/C22 CHF	Ecart BU22/C22 %
Compensation communes françaises	859	967	695	-272	-28.1%
Charges intercommunales ou refacturées	4'025	4'110	4'248	138	3.4%
Subventions à des collectivités et à des tiers	5'886	6'148	5'917	-232	-3.8%
Subventions en nature	1'358	982	1'514	532	54.1%
Amort. participation et subv. d'invest. du PA	151	167	165	-2	-1.2%
	12'278	12'374	12'538	164	1.3%

Charges intercommunales ou refacturées

- Frais de perception des impôts +219'000
- Cotisations/participations intercommunales -81'000

Subvention à des collectivités et à des tiers

- Rétrocession 2021 Fondation petite enfance -167'000
- Autres subventions (36 comptes) -65'000

42 Taxes



Comptes annuels 2022

42 Taxes

(en KCHF)

	C 2021	BU 2022	C 2022	Ecart BU22/ C22 CHF	Ecart BU22/ C22 %
Emoluments administratifs	37	36	38	1	3.9%
Restaurants scolaires	517	570	612	42	7.3%
Remboursements	626	364	572	208	57.3%
Amendes	228	262	245	-17	-6.6%
Ventes et taxes diverses	451	611	694	83	13.5%
	1'860	1'843	2'160	317	17.2%

Remboursements

- Assurance pertes de gains +120'000

44 Revenus financiers



Comptes annuels 2022

44 Revenus financiers

(en KCHF)

	C 2021	BU 2022	C 2022	Ecart BU22/ C22 CHF	Ecart BU22/ C22 %
Revenus de prêts et participations	190	186	200	14	7.5%
Revenus des locations du PF	1'271	1'387	1'439	53	3.8%
Revenus du PA	1'113	1'098	1'249	151	13.8%
Réévaluations immobilisations PF	8	-	755	755	
Mise à disposition (gratuite) d'infrastructures	1'300	950	1'413	463	48.7%
	3'882	3'621	5'056	1'435	39.6%

Réévaluations immobilisations PF

- Ajustement valeur comptable des immeubles du PF (selon évaluation expert CEI) +657'000
- Ajustement valeur actions BCGe +98'000

Revenus du PA

- Domaine public +148'000
dont redevance SIG +93'000
- Revenus immeubles +6'000
- Parking -3'000

46 Revenus de transfert



Comptes annuels 2022

46 Revenus de transfert

(en KCHF)

	C 2021	BU 2022	C 2022	Ecart BU22/ C22 CHF	Ecart BU22/ C22 %
Compensation RFFA	322	359	549	191	53.2%
Loyers du FIA	393	300	200	-100	-33.4%
Renforc. péréquation intercom. (LRPFI)	2'504	3'344	3'344	0	0.0%
Fond. développ. accueil préscolaire (FDAP)	762	735	751	15	2.1%
Refacturations autres coll. publiques	493	460	205	-255	-55.3%
Autres revenus de transfert	392	383	195	-187	-48.9%
	4'866	5'581	5'245	-336	-6.0%

Refacturations autres coll. publiques

- Salaires ORPC -311'000

Autres revenus de transfert

- Taxes compagnies assurance incendie -120'000
- Subvention GIAP -48'000

40 Revenus fiscaux

Personnes physiques



Comptes annuels 2022

40 Revenus fiscaux

Personnes physiques
(en KCHF)

Année courante	C 2021	BU 2022	C 2022	Ecart BU22/ C22 CHF	C22 %
Revenu	15'539	15'989	14'709	-1'280	-8.0%
Fortune	4'011	4'347	3'245	-1'102	-25.3%
Impôt à la source	4'193	4'356	6'147	1'791	41.1%
Prestations en capital	314	181	390	209	115.2%
PP - année courante	24'056	24'873	24'490	-383	-1.5%
Années précédentes					
Revenu	-534	-	1'431	1'431	-
Fortune	-633	-	305	305	-
Impôt à la source	-	-	836	836	-
PP - années précédentes	-1'167	-	2'573	2'573	-
Total PP	22'890	24'873	27'063	2'190	8.8%

Personnes morales



Comptes annuels 2022

40 Revenus fiscaux

Personnes morales
(en KCHF)

Année courante	C 2021	BU 2022	C 2022	Ecart BU22/ C22 CHF	C22 %
Bénéfice	1'722	630	2'753	2'123	337.0%
Capital	209	158	996	838	530.6%
PM - année courante	1'931	788	3'749	2'961	375.8%
Années précédentes					
Bénéfice	1'075	-	2'029	2'029	-
Capital	294	-	716	716	-
PM - années précédentes	1'369	-	2'745	2'745	-
Total PM	3'299	788	6'494	5'706	724.1%

Autres revenus fiscaux



Comptes annuels 2022

40 Revenus fiscaux

Autres revenus fiscaux
(en KCHF)

Année courante	C 2021	BU 2022	C 2022	Ecart BU22/ C22 CHF	C22 %
Taxe professionnelle communale	3'045	1'300	1'537	237	18.3%
Fds péréquation fin. intercommunal	2'991	2'565	3'370	805	31.4%
Impôt sur les chiens	45	40	44	4	9.5%
Autres revenus fiscaux	6'081	3'905	4'951	1'046	26.8%
Personnes physiques	22'890	24'873	27'063	2'190	8.8%
Personnes morales	3'299	788	6'494	5'706	724.1%
Revenus fiscaux totaux	32'270	29'566	38'508	8'942	30.2%

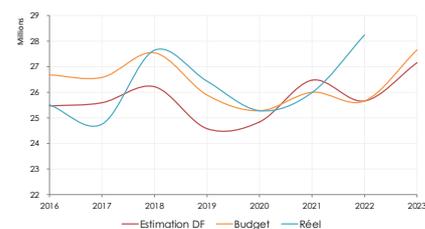
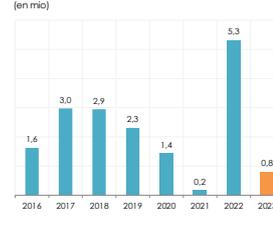
Production annuelle et correctifs



Comptes annuels 2022

40 Revenus fiscaux
Personnes physiques et morales

Année courante

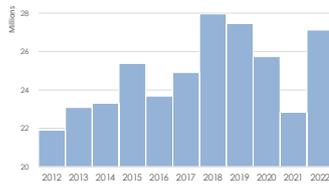
Correctifs années précédentes
(en mio)



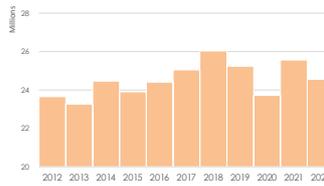
Comptes annuels 2022

40 Revenus fiscaux
Personnes physiques
Production annuelle et correctifs

Répartition selon la période comptable



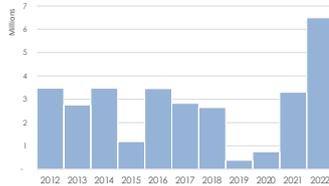
Répartition selon la période fiscale



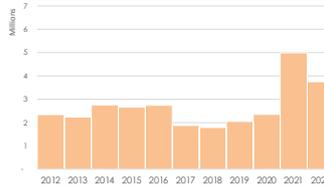
Comptes annuels 2022

40 Revenus fiscaux
Personnes morales
Production annuelle et correctifs

Répartition selon la période comptable



Répartition selon la période fiscale



Investissements



Comptes annuels 2022

Investissements
(en KCHF)

	C 2021	BU 2022	C 2022	Ecart BU22/C22 CHF	%
Dépenses	7'717	7'213	6'109	-1'103	-15.3%
Recettes	383	333	320	-13	-3.8%
Investissements nets	7'334	6'880	5'789	-1'116	-16.2%

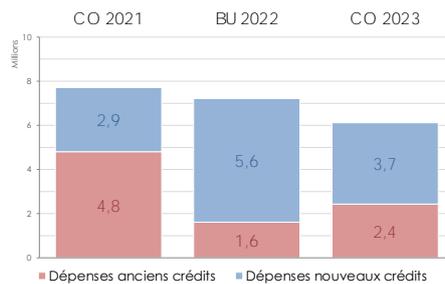
Dépenses principales

Résolution problèmes hydrauliques canal de Versoix	1'126'000
Zone de rencontre 20 km/h - chemin Ami-Argand	775'000
CSV-Rénov. terrain D et arrosage terrain athlétisme	730'000
Zone de rencontre 20 km/h Colombières-Villars	695'000
Nouvel accès quai 1 CFF et vélostation	622'000
Contribution FIDU	501'000

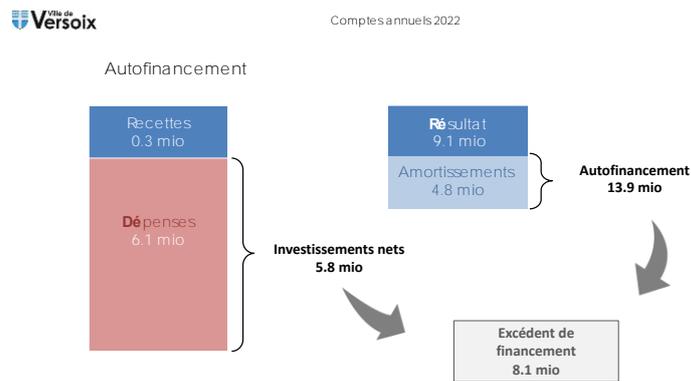


Comptes annuels 2022

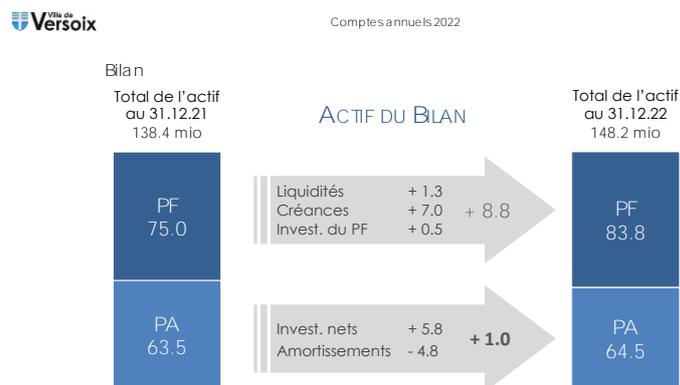
Investissements



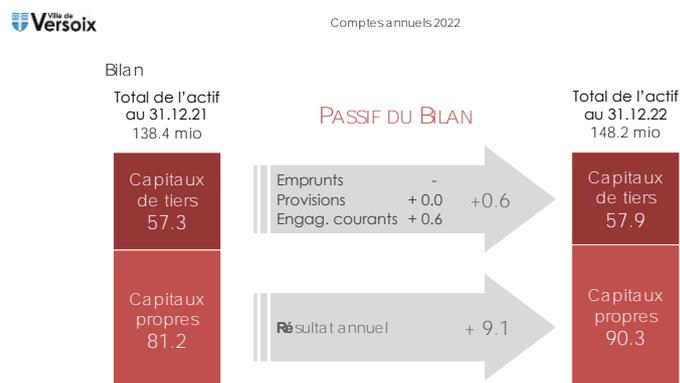
Autofinancement



Bilan Actif



Passif



« Comme vous pouvez le constater, le résultat est largement positif pour les finances de la commune. Particulièrement l'autofinancement qui se monte à presque 14 millions et permet de financer intégralement les investissements de l'année et avoir même une année d'avance. Avant d'entamer des projets d'envergure comme la rénovation de l'école Montfleury ou la mise en œuvre du plan climat, ce résultat exceptionnel, bien que particulièrement conjoncturel, permet de voir plus sereinement l'avenir.

Je pars du principe que ce résultat extraordinaire pour Versoix, participe du résultat, extraordinaire lui aussi, du Canton et de la plupart des communes genevoises. Il ne vous aura pas échappé, comme l'a relevé la presse, que ces recettes fiscales exceptionnelles seraient largement dues aux bénéficiaires

records réalisés par les entreprises de négoce de matières premières, et par les marques du commerce de luxe, notamment l'horlogerie, établies en grand nombre dans le canton de Genève. Ces entreprises ont largement profité, comme l'a souligné le journal Le Temps, de la guerre en Ukraine et d'opérations de spéculation sur les marchés financiers.

Raison pour laquelle je pense qu'il serait erroné d'y voir autre chose que le résultat d'une situation particulièrement conjoncturelle, d'autant que, comme vous le savez, la période est instable, il suffit pour s'en rendre compte de voir qu'il a fallu moins d'une semaine pour que, de 2^e banque du pays, Crédit Suisse ait littéralement disparu du paysage.

Je pense donc qu'il serait prématuré de tirer des plans sur la comète et d'imaginer que la situation fiscale de la commune serait durablement stabilisée.

Pour l'instant, bien mal acquis ou non, nous n'avons d'autre choix que d'accueillir cette manne avec un certain pragmatisme en essayant d'en faire le meilleur usage qui soit.

Je dis cela car tout le monde n'est pas logé à la même enseigne et que les formidables rémunérations ou bénéfices engrangés par un petit nombre de grosses entreprises sont inversement proportionnelles avec ce qui s'observe et se vit au quotidien par la majorité des gens. La population est lourdement pénalisée par le retour de l'inflation et une envolée généralisée des prix d'où la responsabilité qui est la nôtre, de tenter de réaffecter une partie de ces fonds exceptionnels autant que conjoncturels, vers ceux de nos communiers qui en ont le plus besoin.

D'autres idées pourront émerger comme le renforcement de certains investissements, la réduction de la dette en prévision des importants travaux qui nous attendent, la mise en œuvre de la transition énergétique ou l'achat de terrains (qui viendrait augmenter le PF). Le Conseil administratif reviendra bien sûr avec des propositions plus concrètes. Au Conseil municipal également de faire des propositions.

En tous les cas et pour réfréner l'élan de certains conseillers ou conseillères, il n'est nullement envisagé de diminuer le centime additionnel.

En conclusion, les comptes 2022 démontrent une fois encore que la gestion financière d'une collectivité publique demeure complexe et que les prévisions des recettes demeurent souvent imprévisibles malgré une certaine fiabilité des prévisions du département des finances. On a souvent malgré tout le sentiment d'une imprévisibilité, qui cache malheureusement la bonne gestion budgétaire effectuée par les services de l'administration. Cette année encore les charges sont inférieures au budget malgré une hausse des prix.

Il est important d'avoir à l'esprit qu'il ne faut pas se focaliser sur une année, qu'elle soit bonne ou mauvaise, qu'elle soit exceptionnelle vers le haut ou vers le bas, et qu'il faut garder une vue d'ensemble sur plusieurs années pour espérer pouvoir en tirer quelques tendances. Enfin je rappellerai les priorités qui sont inscrites dans le programme de législature 2020-2025, à savoir, faire de Versoix, une ville inclusive, attractive et durable. »

7. DELIBERATIONS

- a. Crédit d'étude de CHF 111'000.- destiné à l'élaboration d'un plan stratégique pour le sport ainsi qu'un concept pour les installations sportives

Rapport de la commission culture, sport et manifestations

M. Tamone prend la parole :

« Lors de sa séance du 23 mars 2023, la commission culture, sport et manifestations a préavisé positivement à l'unanimité des 8 personnes présentes le crédit d'étude destiné à l'élaboration d'un plan stratégique pour le sport ainsi qu'un concept pour les installations sportives.

Comme vous avez pu le lire dans le message du Conseil administratif il s'agit de donner mandat à une société spécialisée dans le domaine pour une analyse en deux phases successives : la première sur une analyse globale débouchant sur un plan stratégique et une 2^e plus centrée sur la question des infrastructures.

Les commissaires ont salué avec beaucoup d'enthousiasme cette proposition de crédit d'étude qui s'inscrit comme une réponse pertinente aux demandes des membres de la commission. En effet, à plusieurs reprises – par exemple lors du débat sur le crédit pour le cabanon de la piscine – les conseillers municipaux ont exprimé la nécessité de ne pas agir au coup par coup mais de construire une vision d'ensemble pour inscrire les différentes actions et investissements touchant le sport dans une logique globale et cohérente. Il s'agit donc là d'une réponse tout à fait adaptée de la part du conseil administratif et des services de la commune ; cela nous ravit et nous les en remercions.

Nous avons insisté en commission pour que le mandataire soit attentif à lire la question du sport dans une approche large que l'on peut nommer « activité physique » : il s'agit donc de développer une vision avec une logique de différents niveaux d'échelle dans une prise en compte des besoins de toutes et tous. Il convient donc de viser tant le sport associatif, inclus le sport d'élite, que des pratiques physiques plus personnelles, de forte ou de faible intensité. Nous attendons que soit pris en compte par exemple le sport urbain ou simplement la marche à pied et que nous pensions à l'ensemble des tranches d'âge de notre population des plus jeunes jusqu'à nos aînés dans une vision de cohésion sociale.

Cette étude constituera aussi une dimension intéressante du plan directeur communal tant sur l'angle de la stratégie que pour la question des installations.

S'agissant du détail des coûts de ce crédit, le Conseil administratif a répondu à la demande de la commission en fournissant le détail de la ventilation des heures de travail prévues dans le mandat ; le tableau se trouve sur l'extranet que vous pouvez consulter.

Pour conclure, je tiens à relever que ce crédit d'étude, qui répond donc à un besoin et qui est bien construit, met aussi en évidence que la collaboration de travail entre les instances délibératives, le conseil administratif et les services communaux peut fonctionner. Lorsque ces acteurs savent se parler, s'écouter et mettre en œuvre des solutions cohérentes et développées intelligemment pour le bien être de notre population alors nous obtenons de beaux résultats.

Ainsi, chers collègues, la commission culture, sport et manifestations vous invite à soutenir sans réserve ce crédit d'étude. Merci ! »

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Marquis prend la parole :

« Au plan des investissements jusqu'à l'automne dernier, ce projet était prévu pour 2024 possiblement, et devait porter sur le CSV uniquement.

C'était sans compter sur l'intervention de la commission CSM qui en a fait une priorité, et qui a voulu par ailleurs élargir la réflexion à une étude sur la politique sportive et les infrastructures, d'où ce crédit déjà début 2023 et pour un montant substantiel.

Concrètement, le crédit qu'il nous est proposé d'ouvrir correspond à des honoraires d'une société de consultants, Match Day Sàrl, propriété de et dirigée par Monsieur Olivier Mutter, ancien directeur du service cantonal du sport et président du fonds de l'aide au sport et actuellement chargé de cours et de projets à l'université de Lausanne, outre ses activités de consultant. Confirmation prise auprès du Conseil administratif, le montant prévu de CHF 111'000.- est un forfait, qui sera donc facturé indépendamment du nombre d'heures effectivement passées par Match Day sur le projet.

La commission a donné un préavis favorable à l'unanimité. »

Discussion

M. Leiser fait part de sa satisfaction de voir ce crédit d'étude présenté devant le Conseil municipal et en relève la nécessité. Il rappelle la motion déposée et soutenue à une grande majorité de Conseillers municipaux présents qui avaient étudié le dossier sous l'angle de l'intercommunalité. Il regrette que cette étude soit essentiellement destinée à la commune de Versoix et espère que les communes voisines verront le travail en cours et seront motivées à suivre le même élan en complétant le dossier par une étude au niveau régional.

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote.

Délibération D 25**Crédit d'étude de CHF 111'000.00 destiné à l'élaboration d'un plan stratégique pour le sport ainsi qu'un concept pour les installations sportives**

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 1^{er} mars 2023 qui décrit les démarches et les coûts de développement pour une vision stratégique du sport à Versoix;

Vu le préavis de la Commission Culture, Sports et Manifestations (CSM) du 23 mars 2023;

Vu le préavis de la Commission des Finances, administration et économie du 30 mars 2023;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,

décide

par 23 oui, 0 non et 0 abstentions

1. De procéder à une étude pour l'élaboration d'un plan stratégique pour le sport ainsi qu'un concept pour les installations sportives.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 111'000.- destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 111'000.- au moyen de 5 annuités, dès l'année de réalisation de l'étude, estimée à 2024.
5. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 111'000.- afin de permettre l'exécution de cette étude.

b. Crédit de CHF 1'326'400.- destiné aux travaux de gérance 2023
Rapport de majorité de la commission Bâtiments, gérance et protection de la population

M. Riat prend la parole :

« Les crédits gérance sont le propre d'un mode de fonctionnement parfaitement habituel. Après une réflexion au sein même du service et en concertation avec le Conseil administratif, ils regroupent certains travaux spécifiques indispensables. Fait déjà relaté mais qui a toute son importance, ces travaux sortent du cadre de l'entretien courant géré au travers du budget de fonctionnement du service de la gérance.

Antérieurement, ces crédits étaient présentés chaque année et pour diverses raisons déjà évoquées, ils sont actuellement regroupés sur plusieurs années. Il sied de préciser que le dernier crédit de travaux pour la gérance de 2017, et pour exemple, a été bouclé en décembre 2022. Et ici, sur un montant total de CHF 474'800.-, il a été clôturé avec un solde positif de CHF 93'026.-.

En fait, c'est le résultat du bon travail de notre service communal ; car en réalisant notamment des devis comparatifs avec plusieurs entreprises, et en trouvant également des solutions plus efficaces au fil du temps, ces paramètres permettent de réduire les coûts estimés initialement.

J'insiste sur le côté spécifique du système, connaissant dans l'hémicycle, plusieurs collègues développant une certaine sensibilité lorsque l'on articule de tels montants... pour ne pas dire de l'urticaire !

Le service de la gérance a besoin de votre soutien Mesdames et Messieurs, tout simplement afin de pouvoir faire du bon travail, et les collègues de la commission Bâtiments, Gérance & Écoles et Protection de la population, l'ont très bien compris, car dans sa séance du 20 mars 2023, ce crédit de CHF 1'326'400.- destiné aux travaux de gérance 2023, a été accepté par 8 oui et 1 abstention.

Merci de votre attention. »

Rapport de la commission finances, administration et économie

M. Marquis prend la parole :

« La ministre des finances Mme Tchamkerten a rappelé à la commission que rassembler ce type de dépenses dans une unique demande de crédit d'investissement, pratique usuelle à Versoix comme vous l'a expliqué M. Riat, plutôt que de passer par le budget de fonctionnement présentait notamment l'avantage pour l'administration de pouvoir étaler les travaux et achats à réaliser sur plusieurs années sans se trouver coincée par un exercice budgétaire. Ce système évite aussi d'adapter sans cesse à la hausse et à la baisse des budgets de fonctionnements qui peuvent évoluer de manière plus stable et permettre les comparaisons dans le temps. Ce procédé offre enfin une transparence accrue par rapport à une simple ligne budgétaire générale englobant diverses dépenses dont nous ne serions pas forcément conscients à moins que l'exécutif en livre systématiquement le détail spontanément. Le fait de ficeler un paquet de dépenses en tout genre, des chaises à l'éclairage en passant par la peinture, pose néanmoins la question de l'amortissement de ces dépenses, qui est décidé sur la base du principe de la « prépondérance », nous a expliqué le service des finances, à savoir que si 9 dépenses sur 10 s'amortissent en dix ans et la dixième en 8 ans, c'est une durée de 10 ans qui sera en principe retenue pour la totalité des travaux. Tel est notamment le cas dans le cadre du présent crédit.

La commission unanime a donné son feu vert. »

Discussion

La parole n'est pas demandée et la Présidente procède au vote.

Délibération**D 24****Crédit de CHF 1'326'400.- destiné aux travaux de gérance 2023**

Vu la nécessité de procéder aux travaux d'entretien de plusieurs biens faisant partie du patrimoine administratif et du patrimoine financier de la Ville de Versoix ;

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 février 2020, qui décrit dans les détails les travaux ainsi que les coûts planifiés ;

Vu le préavis de la Commission des Bâtiments, Gérance et protection de la population du 20 mars 2023 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances, administration et économie du 30 mars 2023 ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,

décide

par 23 oui, 0 non et 0 abstentions

1. D'autoriser le Conseil administratif à procéder aux travaux de gérance 2023, selon le descriptif joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 février 2023.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'326'400.- destiné à financer ces travaux.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre, auprès des établissements de son choix, des ordres de paiements, à concurrence de CHF 1'326'400.- pour mener à bien ces travaux.
4. De comptabiliser la dépense nette de CHF 160'000.- destinée aux travaux prévus sur divers immeubles du patrimoine financier à l'actif du bilan de la Ville de Versoix dans le patrimoine financier.
5. De comptabiliser la dépense nette de CHF 1'166'400.- prévue pour les autres travaux dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense nette de CHF 1'166'400.- au moyen de 10 annuités, dès la première année d'utilisation des biens, estimée à 2024.
7. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 1'326'400.- afin de permettre l'exécution de ces travaux.

8. MOTIONS

- a. Rapport de la commission Cohésion sociale relatif à la motion M2 « Création d'une équipe de correspondants de nuit à Versoix, c'est urgent ! »

Rapport de majorité de la commission de la cohésion sociale

M. Sidler prend la parole :

« La commission de la cohésion sociale s'est penchée sur la motion 2 « Création d'une équipe de correspondants de nuits, c'est urgent ! », déposée par le parti Socialiste au Conseil municipal lors de sa séance du 31 mai 2021.

Notre première discussion était le 6 septembre 2021. Lors de cette première séance, certains membres de la commission ont soulevé la nécessité d'évaluer les besoins de la commune et de contacter les communes qui ont déjà mis en place des correspondants de nuit, afin de mieux comprendre ce métier et s'il avait sa place à Versoix.

Le Conseil administratif a proposé de créer un groupe de travail pour évaluer la situation et rédiger un rapport. Le groupe de travail serait composé de tous les acteurs déjà présents sur le terrain, y compris la police municipale, cantonale, les TSHM, et les services communaux. L'objectif serait d'établir un état des lieux de l'organisation actuelle et de la collaboration déjà établie entre les différents acteurs pour la gestion des situations problématiques,

ainsi que d'effectuer une analyse de la plus-value que pourrait apporter ce nouvel acteur. L'ensemble de la commission a voté en faveur de la création de ce groupe de travail. Une commission conjointe avec la BGPP a eu lieu le 14 novembre 2022. Le groupe de travail s'est réuni pour nous présenter les conclusions du rapport, mettant en avant les constats et les hypothèses de travail concernant l'utilité du dispositif de correspondants de nuit pour la commune de Versoix. Tous les acteurs ont souligné l'excellent état d'esprit et de collaboration au sein du groupe de travail. La coordination entre les services de police et du domaine social permet une bonne maîtrise de la situation socio-sanitaire pour le moment, la présence de correspondants de nuit sur la commune ne serait pas un besoin immédiat, et la plus-value d'un dispositif de correspondants de nuit se situerait au niveau des interventions dans les lieux privés et du type social en dehors des horaires de fonctionnement des services. Il est également constaté la baisse des réquisitions pour les bruits et des interventions dans les espaces publics à la fin du 4^{ème} trimestre 2021. En l'absence de données et de chiffres précis, le groupe ne peut se prononcer sur la pertinence ou non d'un dispositif de correspondants de nuit. Le groupe de travail a formulé des recommandations pour déterminer si ce dispositif est nécessaire ou non, telles que l'attente de la stabilisation des effectifs de la police municipale et la demande d'un diagnostic local de sécurité précis et circonstancié au canton de Genève.

La commission a reçu M. Erkan Mustafi, ancien délégué aux correspondants de nuit de la Ville de Vernier et Mme Stéphanie Pédat, cheffe du service de la jeunesse au département de la cohésion sociale de la Ville de Genève lors de sa séance du 30 janvier 2023. Ils ont pu nous présenter comment fonctionnent les correspondants de nuit dans leur commune. Le 06 mars 2023, la commission s'est réunie, pour donner suite au rapport du groupe de travail et de la présentation des autres communes. La commission relève l'excellent travail réalisé par les divers services communaux pour réduire les incivilités qui ont amené à cette motion, le manque d'informations chiffrées tel qu'un diagnostic local de sécurité et que les correspondants de nuit ne répondent pas à un besoin prioritaire pour la commune de Versoix.

Il est préférable de se concentrer sur d'autres moyens tels que le dispositif « place aux jeunes » qui a été mise en place avec un grand succès.

Pour ces différentes raisons la commission de la cohésion sociale a préavisé défavorablement à la Motion 2 : « Création d'une équipe de correspondants de nuits, c'est urgent ! » par -1- oui, -7- non et -1- abstention.

Rapport de minorité de la commission de la cohésion sociale

Mme Matias Ramos prend la parole :

« Lors de notre séance du 14 novembre 2022, il nous a été présenté le rapport sur le dispositif des correspondants de nuit. Les points qui nous semblent les plus importants à retenir de ce rapport sont les suivants :

Dans un premier temps il est mentionné qu'il y a une faible diminution des nuisances dans les préaux d'école. En revanche il y a une augmentation de celles-ci dans les parkings de notre commune. Ce constat semble être toujours d'actualité au vu des interventions de M. Riat en ce qui concerne le parking de Bon-Séjour. Dans les recommandations il est stipulé qu'il faudrait demander une étude stratégique de la Police et un diagnostic spécial de sécurité précis et circonstancié afin d'obtenir des données méthodologiques

valides et fiables. En effet, les données actuelles ne suffisent pas à répondre à la question de savoir si le dispositif « correspondant de nuit » répond à un besoin pour Versoix.

Nous avons également pu entendre lors de notre séance du 30 janvier dernier, l'ancien délégué aux correspondants de nuit de la Ville de Vernier. Lors de cette audition, M. Mustafi a pu nous expliquer le rôle d'un correspondant de nuit. Il a mis en avant la différence entre un travailleur social et un correspondant de nuit. En effet ils ne sont pas des travailleurs sociaux car ils n'ont pas les mêmes qualifications. Les travailleurs sociaux s'occupent principalement des jeunes de notre commune alors que les correspondants de nuit sont chargés des jeunes mais aussi de toute la population. Dans les hypothèses du rapport mentionné précédemment, il est indiqué, je cite, « la plus-value d'un correspondant de nuit se situerait au niveau des interventions dans les lieux privés et du type social en dehors des heures de fonctionnement des services, ce qui viendrait en complémentarité du travail fourni par les TSHM de Versoix ». Il est également relevé la différence entre l'insécurité et le sentiment d'insécurité de la population. Au sein de la Ville de Vernier, ce dispositif aurait permis de soulager les craintes de la population. En ce qui concerne la question de l'insécurité, je me permets de faire le lien avec l'étude de la jeunesse versoisienne qui nous a également été présentée en commission le 6 mars dernier, où il en émane que les jeunes filles ont un sentiment d'insécurité dans différents lieux de la commune. Je me permets également de faire le lien avec les incivilités dans le parking de Bon-Séjour comme précédemment expliqué. Il nous semble que M. Riat a également soulevé qu'il y avait un sentiment d'insécurité de la part des employés de l'EMS de Bon-Séjour.

Pour conclure, le rapport du dispositif « correspondant de nuit » n'a pas de données suffisantes pour répondre à la question de savoir si le dispositif répond à un besoin pour Versoix. Il existe réellement un sentiment d'insécurité émanant de la population versoisienne. C'est pourquoi le parti socialiste demande que soit fait le diagnostic local de sécurité afin que nous ayons en notre possession tous les éléments nécessaires pour répondre correctement à la motion. »

Discussion

M. Tamone prend la parole :

« Dans la poursuite de ces deux rapports j'aimerais intervenir sur deux niveaux.

Sur le fond tout d'abord vous aurez compris que la situation de Versoix n'est pas celle de la ville de Genève ou de Vernier et que, même si le concept du bien vivre ensemble mis en avant par les intentions de cette motion sont louables, la réalité locale démontre, aujourd'hui que l'urgence n'est pas là. Toutefois, les travaux ont démontré que tant les services qui œuvrent dans les dimensions sociales et que ceux travaillant dans le domaine de la sécurité ont un intérêt accru à travailler ensemble et à tirer à la même corde. Par ailleurs, si l'idée opérationnelle de cette motion n'est peut-être pas d'actualité, il convient de la garder en tête, sait-on jamais si un jour Versoix doit être confrontée à des difficultés sociales étendues.

Sur la forme maintenant, comme vous avez pu l'entendre le renvoi de cette motion au sein de commission de la cohésion sociale il y a bientôt deux ans, nous a permis de mener des débats nourris à plusieurs reprises, de solliciter

une analyse et d'obtenir du conseil administratif un rapport de bonne facture rédigé par plusieurs acteurs de la commune œuvrant aux dimensions sociale et sécuritaires présenté dans une séance commune avec la BGPP. Nous avons eu aussi l'opportunité de mener des auditions intéressantes et nourrissantes pour la réflexion de la commission de la cohésion sociale en dépassant largement la seule analyse de la motion qui nous a été soumise. Alors, dans la poursuite de mon intervention au point 7a, j'aimerais une nouvelle fois saluer le travail de bonne intelligence entre les membres du conseil municipal, le conseil administratif et les services communaux qui ont su se parler, s'écouter et se positionner.

Alors même si ce soir, comme mentionné, le groupe des vertes et des verts se rallie au rapport de majorité et vous invite à rejeter cette motion, reconnaissons-lui de belles vertus notamment celle relative à notre capacité de travailler ensemble, aborder des sujets riches d'intérêt et de les faire avancer. »

La parole n'est plus demandée et la Présidente procède au vote de la motion.

Vote : La motion M2 « La création d'une équipe de correspondants de nuits à Versoix, c'est urgent ! » est refusée par 19 non, 3 oui et 1 abstention (23 votants).

9. RESOLUTIONS

Néant.

10. QUESTIONS

- a. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Lima du 13 mars 2023 concernant la vélostation et le nombre d'abonnements annuels et mensuels conclus depuis son inauguration et les mesures et engagements pris afin d'en dynamiser les activités.

M. Lambert signale 5 abonnements annuels et 1 abonnement mensuel actifs à ce jour. Un tirage au sort lors de l'inauguration avait permis d'offrir 10 abonnements annuels (5 abonnements tirés au sort parmi les personnes présentes à l'inauguration et 5 abonnements tirés au sort parmi un concours organisé sur internet).

Depuis le mois de novembre la vélostation de Versoix a fait partie de l'offre d'abonnement annuel à CHF 200.- « multi vélostations » de Genève, qui permet aux usagers de stationner leur vélo dans toutes les vélostations de Genève, sauf à Cornavin, offre de la Fondation des parkings.

Les sites internet de la commune, de la Fondation des parkings, de « Pro Vélo Suisse », de « Forum Vélostations Suisse » ainsi que les réseaux sociaux ont également été mobilisés pour mettre en avant la vélostation. Un projet de signalétique validé par le Conseil

administratif en mars permettra d'identifier plus clairement la vélostation et son accès.

- b. Réponse du Conseil administratif à la question orale de Mme Schneckenburger du 13 mars 2023 concernant la haie de la maison de l'ancienne Aumônerie entièrement rasée, la politique de la commune face à la biodiversité et le respect des locataires et des contrats.

M. Lambert prend la parole :

« J'ai été interpellé par le ton de la question de Mme Schneckenburger, particulièrement dans la conclusion où elle se disait très fâchée. Interpellé, car en tant que membre de la commission aménagement et transports, Mme Schneckenburger a été informée de la politique menée en faveur de la biodiversité sur l'entier de la commune et particulièrement aussi à Ecogia. Sans doute son intervention touche-t-elle une connaissance, et en tant que Conseillère municipale siégeant dans cette commission, Mme Schneckenburger aurait pu lui apporter un message rassurant. Les services communaux mettent tout en œuvre pour diffuser au sein des aménagements les principes ayant trait à la biodiversité et la transition écologique. J'en veux pour preuve que la Ville de Versoix s'est impliquée depuis une vingtaine d'années dans divers projets en lien avec la biodiversité en s'investissant notamment particulièrement, avec le soutien du canton de Genève, dans un programme de renaturation de ses cours d'eau, l'appui au réseau agro-écologique pour la réalisation des corridors biologiques, dans la gestion forestière ou la pratique d'entretien différencié des espaces verts. Nous participons également au programme pilote de la Confédération pour créer la biodiversité en milieu urbain (canal). Les Conseillers municipaux sont au courant de ces nombreuses actions qui ont fait l'objet de visites spécifiques durant 2 samedis matins, d'une part sur l'entretien différencié et également sur la gestion des forêts. Enfin la Fondation « Nature et Economie » renouvelle régulièrement depuis 2009 son label de qualité à la commune de Versoix pour ses aménagements de nature exemplaire réalisés sur son site du domaine d'Ecogia.

La question de Mme Schneckenburger portait sur l'opération de recépage. Il s'agit d'une technique de taille régénérative effectuée à proximité du collet de la végétation ou de l'arbre, très bas, à la base du tronc, sur un sujet en bonne santé et plein de vigueur. Cette taille permet de redémarrer assez rapidement dès le printemps et vise à former une touffe de rejets qui permet de créer des ramifications basses et maintenir un développement en hauteur des bosquets sous forme de taillis. Les services assurent que cette haie réatteindra rapidement sa hauteur de 2 mètres. Cette opération a fait l'objet d'un accord avec les locataires de l'ancienne Aumônerie, après plusieurs discussions et explications très précises concernant le principe de recépage. Les travaux ont été menés en une seule fois, sur demande des locataires, afin de limiter les nuisances dues aux travaux et améliorer la qualité et la vitesse de régénération. »

- c. Réponse du Conseil administratif à la question orale de M. Varonier du 13 mars 2023 concernant les points de récupération des déchets et le respect du tri des déchets, et leur empiètement sur la voie publique.

M. Lambert signale que le service voirie effectue un passage 3 fois par semaine le lundi, mercredi et vendredi ainsi qu'une fois pendant le week-end. Le nettoyage des points de collecte est effectué le mardi et le jeudi. Si les dépôts de déchets sauvages ne peuvent pas être tous maîtrisés, un système de répression existe, pour autant qu'il y ait une identification claire des auteurs/flagrant délit. Par ailleurs une permanence de jeunes donnant des explications sur le fonctionnement des points de collectes avait été menée l'an passé, la pertinence de renouveler cette expérience est évoquée.

M. Varonier remercie les services communaux de leurs passages réguliers. Il demande s'il serait possible de placer un filet pour retenir les déchets.

- d. Réponse du Conseil administratif à la question orale de Mme Sauter Caillet du 13 mars 2023 concernant la pétition déposée le 14 septembre 2020 à l'initiative du collectif féministe de Versoix – Versoix Egalité « Pour une reconnaissance dans l'espace public du rôle joué par les femmes dans l'histoire versoisienne ou genevoise ».

M. Lambert prend la parole :

« Le Conseil administratif a fait un point de situation avec le service de l'urbanisme et des transports. Malheureusement ce dossier n'a pas pu être inscrit dans les priorités du service, ce dernier étant soumis actuellement à d'importants mandats et projets en cours. Des propositions seront faites pour nommer les voies actuellement sans nom, pour autant qu'elles répondent aux exigences sur les noms géographiques et l'adressage des bâtiments. Il s'agit d'une procédure assez longue menée par la commission cantonale de nomenclature qui s'assure du respect du règlement dont la priorité 1 est de nommer les rues qui sont habitées. Pour le reste c'est à bien plaisir si l'intérêt prépondérant l'exige.

Concernant le nom des personnalités importantes qui seraient proposées pour les nouvelles dénominations de rues habitées, ces personnalités doivent avoir marqué de manière importante le territoire genevois. Nous allons examiner la proposition faite par l'Association du Patrimoine versoisien notamment concernant la nomination officielle du mail Voltaire, du canal de Versoix ainsi qu'un autre axe. Nous ne traiterons pas la renomination de voies existantes pour le moment. »

- e. Réponse du Conseil administratif à la question orale de Mme Chaudieu du 13 mars 2023 concernant la prochaine version du PDCom et la prise

en compte de la voie lacustre permettant de développer les accès publics au lac.

M. Lambert indique que la question du chemin continu sera reprise dans le cadre des travaux de la commission ad hoc.

- f. Réponse du Conseil administratif à la question orale de Mme Chaudieu concernant l'extension de la plage de Port-Choiseul.

Concernant la question « Pourquoi le projet a été tronqué en donnant accès au parc seul ? », M. Lambert indique que l'accès direct à l'eau est actuellement en discussion avec le service cantonal de l'eau. Il ne s'agit pas d'un projet tronqué mais d'un projet concerté avec les services cantonaux, les représentants des propriétaires riverains, les services communaux et le Conseil administratif.

Concernant le plan d'investissements des travaux à prévoir, il sera présenté (en attente des résultats de l'étude actuellement en cours) et un principe de plan d'aménagement pourra être adopté par le groupe de travail, discuté en commission et soumis par le biais d'un message soumis à la délibération du Conseil municipal.

11. PETITIONS

Néant.

12. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Ornella ENHAS, Maire

Festichoc

Cette année le public est venu en nombre avec environ 45'000 festivaliers (comptage effectué par la Police). Il a fallu composer avec une météo capricieuse, un week-end de changement d'heure et le salon du livre de Genève. Les 34 artisans présents ont été très contents de l'organisation du festival et du contact avec le public ainsi que des ventes. Le public a beaucoup apprécié les nouvelles animations mises en place : la cuisine des apprentis, le mot caché, la recherche du poids de la grande sculpture en chocolat. Les associations sont satisfaites de manière générale des stands qu'elles ont pu tenir pendant le week-end. L'exposition des sculptures en chocolat des apprentis n'a pas désemploi pendant tout le week-end. La remise du prix des apprentis a eu lieu cette année en présence du Conseiller d'Etat M. Mauro Poggia et du Président du Grand Conseil, M. Jean-Luc Forni. Cet événement est toujours un moment très apprécié des apprentis, des formateurs et des familles et permet de mettre en valeur le travail des apprentis pâtissiers, boulangers et confiseurs.

S'agissant des transports, on remarque que la majorité des festivaliers viennent en transports publics, ce qui facilite la gestion des parkings et des navettes.

Dans l'ensemble une très belle édition 2023 avec une belle participation malgré une météo capricieuse.

Fête de la jeunesse le dimanche 7 mai 2023

Cette fête aura lieu sous un format traditionnel avec la course de caisses à savon et de nombreux stands tenus par les associations versoisiennes. A noter une nouveauté avec un stand de « repair café » tenu par la Fédération romande des consommateurs. Il s'agit d'une action qui s'inscrit dans le cadre des plateformes « ge-repare.ch » « ge-reutilise.ch » et qui met en avant les commerces et les artisans qui proposent de réparer les objets afin de les maintenir le plus longtemps possible en circulation et réduire l'impact de notre consommation sur l'environnement.

Cet événement aura lieu le même week-end que le voyage des Maires du canton de Genève auquel participeront Mme Enhas et M. Lambert. Mme Tchamkerten représentera le Conseil administratif à la Fête de la jeunesse.

M. Cédric LAMBERT, Vice-Maire

Travaux, voirie, espaces publics

M. Lambert signale que la Ville de Versoix procédera, dans le cadre d'une phase pilote, à une extinction de l'éclairage public dès le mois d'avril 2023. Les coupures nocturnes concerneront uniquement la zone villa, entre 1h et 5h du matin.

M. Lambert signale que les travaux de mise en place d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite (grève et extension de la grève) sont terminés. Les finitions sont en cours. L'inauguration de la rampe aura lieu le mercredi 19 avril à 18h00.

Le 16 mars a eu lieu la journée de plantation des arbres d'Ecogia par les écoles primaires de Versoix et de nombreux enfants et enseignants. M. Lambert remercie les employés communaux du service des espaces verts, ainsi que l'Association des Vergers d'Ecogia pour leur disponibilité.

Après Pâques, poursuite des travaux d'agrandissement de l'abri à vélos couvert à la gare de Pont-Céard.

Une campagne de comptage du trafic routier a été effectuée à la route de Saint-Loup de manière à prévoir les aménagements visant à faire respecter la vitesse à 30 km/h sur le tronçon. Des aménagements devraient être mis en place en mai 2023.

Dans le cadre de la vision territoriale transfrontalière en lien avec la transition écologique, M. Lambert signale l'organisation d'un atelier citoyen le 24 avril 2023 de 18h30 à 21h00 à la salle communale Lachenal. Il relève l'importance de cette démarche. Renseignements et inscription sur le site internet <https://www.grand-geneve-en-transition.org/ateliers-citoyens>.

Culture

M. Lambert signale plusieurs ateliers organisés les lundis 17 avril et 1^{er} mai, de 18h à 20h pour les moins de 16 ans et de 20h à 22h pour les plus de 16 ans, dans le foyer des Caves de Bon-Séjour : pratique libre de de danse hip hop en collaboration avec l'association « Colore Ta Ville ».

Agenda

- Caves de Bon-Séjour : programme varié disponible sur le site internet de la commune <https://www.versoix.ch/sites-les-caves-programme/les-caves/>
- Dimanche 9 avril 2023 : concert Maurice Ravel à 17h00 – Les Caves
- Jusqu'au 30 avril 2023 : exposition « Exoplanètes – Art, Science & Fiction » dans le cadre des 250 ans de l'Observatoire de Genève, Galerie du Boléro
- Jeudi 27 avril 2023 à 18h30 : conférence « La conquête de l'espace » Galerie du Boléro.
- Bibliothèque :
 - o 5 avril 2023 de 11h00 à 15h00 : Histoires à partager, Bibliothèque
 - o 5 avril 2023 de 16h00 – 17h00 : Atelier bricolage de Pâques
 - o du mardi 25 au dimanche 30 avril 2023 : 16e Semaine du livre pour la petite enfance
 - o 26 avril 2023 : Bébé bouquine.
- Démarrage de la création d'une fresque dynamique « Street Art » dans le passage sous-voie au chemin de la Papeterie par plusieurs artistes pour embellir et apporter une nouvelle vie à cet espace.
- Samedi 17 juin 2023 à 20h00 : Spectacle « La symphonie des planètes », salle Lachenal.
- Samedi 24 juin 2023, dès 10h00 : Fête de la Musique, place de la Gare et le long de la Treille.

Mme Jolanka Tchamkerten, Conseillère administrative

Aucune communication.

13. ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-2024

MM. Marquis et Pinto-Pereira sont désignés scrutateurs, sous l'autorité de M. Lima, secrétaire, et l'appui de Mme Possa, secrétaire générale adjointe.

13.1. Election de la Présidence pour la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2024

Pour le groupe socialiste, M. Marro propose la candidature de M. Xavier Henauer au poste de Président.

Le vote à bulletins secrets est annoncé :

Bulletins délivrés : 24

Bulletins rentrés : 24

Bulletins valables : 23

M. Xavier Henauer est élu Président du Conseil municipal par 23 voix.

Applaudissements.

13.2. Election de la Vice-présidence pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

Pour le groupe PLR, M. Sidler propose la candidature de M. Ricardo Lima au poste de Vice-Président.

Le vote à bulletins secrets est annoncé :

Bulletins délivrés : 24

Bulletins rentrés : 24

Bulletins valables : 19

M. Ricardo Lima est élu Vice-Président du Conseil municipal par 19 voix.

Applaudissements.

13.3. Election du ou de la Secrétaire pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

Pour le groupe PDC, M. Ricci propose la candidature de Mme Elea Schmied au poste de Secrétaire.

Le vote à bulletins secrets est annoncé :

Bulletins délivrés : 24

Bulletins rentrés : 24

Bulletins valables : 13

Obtient une voix : M. Djamel Bourbala

Mme Elea Schmied est élue Secrétaire du Conseil municipal par 12 voix.

Applaudissements.

13.4. Election d'un membre du Bureau pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024

Pour le groupe des Vert.e.s, Mme Chaudieu propose la candidature de Mme Aline Sauter Caillet au poste de membre du Bureau.

Le vote à bulletins secrets est annoncé :

Bulletins délivrés : 24

Bulletins rentrés : 24

Bulletins valables : 21

Mme Aline Sauter Caillet est élue membre du Bureau du Conseil municipal par 21 voix.

Applaudissements.

14. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

14.1. Mme Chaudieu signale l'organisation du traditionnel débroussaillage de la plage de la Bécassine dès 10h00 le 16 avril prochain en cas de beau temps ou le 23 avril s'il ne fait pas beau (sécateur et pique-nique à apporter).

14.2. Mme Chaudieu signale l'organisation d'une soirée sur les glaciers dans le cadre d'une l'exposition de l'artiste Bernard Garo (jusqu'au 25 juin

2023 au Muséum d'Histoire Naturelle de Genève) à la salle communale Lachenal le 10 mai 2023 à 20h00. Projection d'un court métrage suivi d'une discussion autour des glaciers. La soirée sera suivie d'un apéritif.

14.3. M. Riat signale les changements suivants à l'EMS Bon-Séjour suite à la démission de la directrice adjointe Mme Cynthia Bernard au 31 mars 2023 : dans le cadre du processus de recrutement 140 postulations ont été enregistrées et le Comité de direction a désigné Mme Esther Munoz comme nouvelle directrice adjointe, avec une prise de fonction en juin prochain.

15. HOMMAGE A MME LAETITIA MONNOT-CRESPI, MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE

M. Marquis prend la parole :

« Un seul être vous manque et tout est dépeuplé », vous connaissez ce fameux vers de Lamartine !

Notre Conseil est bien garni, mais un être nous manque déjà !

« Un son religieux se répand dans les airs », poursuit le poète.

Sauf que, Laetitia, tu nous quittes ! Tu as donc mérité que tes collègues du groupe PLR te passent un petit savon sans foi ni loi : et pas de bol pour toi, c'est moi qui m'y colle !

Avec ses airs de France Gall, Laetitia débarque au Conseil municipal en 2011. Elle est brillamment réélue en 2015 et en 2020, pour un total de 12 ans au Conseil municipal. Un bail très honorable.

En 2015 elle a l'occasion d'y embrasser ses premières amours et rejoint la commission chargée des questions de politique sociale et de la jeunesse, qu'elle ne quittera plus !

Au municipal, Laetitia s'est notamment illustrée par sa motion visant à l'installation de défibrillateurs à Versoix, y compris sur le domaine public, acceptée puis mise en œuvre lors de la précédente législature, un superbe succès, avec à la clé une petite formation sur-mesure pour les membres de notre Conseil, on s'en souvient.

Mais le cœur de l'engagement de Laetitia pour Versoix, ou devrais-je dire l'engagement de cœur, c'est évidemment la petite enfance et l'enfance, par sa présidence de la garderie des Moufflets, suivie de celle de notre Fondation communale, une fonction qu'elle continuera d'occuper : ouf !

Derrière une personnalité de prime abord réservée, Laetitia c'est un sacré caractère, un franc parler authentique, un sourire sincère : elle préfère cent fois l'action concrète et le travail de terrain, proche des gens, aux envolées lyriques des longues séances. Vous pouvez donc mesurer les efforts qu'elle a dû fournir pour supporter son avocat de président... !

Laetitia, tu nous quittes aujourd'hui pour te consacrer davantage encore ou plus justement d'une autre manière aux enfants. Je dirai simplement ceci : il faut un grand courage pour renoncer à un petit pouvoir, passer à une autre étape de sa vie professionnelle et politique et laisser ici sa place à la relève. Je le suggérais en préambule : tu vas nous manquer, mais on ne peut que s'incliner en te disant ce soir toute notre gratitude. Merci, et bon vent ! »

Applaudissements.

16. DIVERS

16.1. Suite à la démission de Mme Monnot-Crespi, M. Sidler annonce les changements suivants pour le PLR :

- M. Marcel Croubalian remplace Madame Monnot Crespi dans les commissions de la cohésion sociale et du développement durable.
- M. Cédric Miche remplace Madame Schneckenburger à la commission de la cohésion sociale.

La Présidente prend note de ces changements.

16.2. M. Riat tient à faire part de certains problèmes que rencontre l'EMS Bon-Séjour concernant le parking communal Bon-Séjour depuis un certain temps. Le Comité de direction de l'EMS Bon-Séjour a été reçu par le Conseil administratif et M. B. Curvaia, chef de poste. Les problèmes signalés sont conséquents et concernent notamment la constatation de vandalisme et d'odeurs pestilentielles dans le parking. M. Riat souligne l'urgence de la situation et l'importance d'une bonne collaboration entre la commune et la direction de Bon-Séjour afin de trouver une solution et remédier à ce problème récurrent. En effet, il en va de la sécurité des résidents, du personnel et des utilisateurs de ce parking. M. Riat informera le Conseil municipal de l'évolution de ce dossier.

16.3. M. Kapp demande si la présentation des comptes 2022 de la Ville de Versoix se fait sur 3 séances plénières et regrette de ne pas avoir beaucoup de temps pour en discuter.

Mme Tchamkerten confirme que la présentation des comptes se fait toujours en 2 séances plénières ainsi que des présentations en commission FAE. Elle constate toutefois des délais relativement serrés. Elle précise que les documents manquants à la présentation des comptes 2022 seront mis à disposition du Conseil municipal dès que possible.

16.4. M. Diaz demande des précisions concernant l'organisation de la prochaine séance « Toutes commissions réunies » : cette séance concerne-t-elle l'installation de la 5G ? Pourquoi cette présentation n'a pas lieu au sein des commission AT et BGPP ? Qui est à l'origine de l'organisation de cette séance ? Qui en supporte le coût ?

Mme Enhas indique que le Conseil administratif rencontre Swisscom régulièrement. Dans le cadre d'une de ces rencontres, le Conseil administratif a obtenu des informations qu'il a jugé important de partager à l'ensemble des Conseillers municipaux. Le Bureau a validé la proposition du Conseil administratif d'organiser une séance « Toutes commissions réunies » avec Swisscom. Le sujet de la séance concerne des travaux d'importance et la 5G.

16.5. Mme Schneckenburger prend la parole :

« Je reviens sur la réponse apportée à ma question. Je constate que je suis toujours autant appréciée par notre Conseiller administratif M. Lambert. Je rappelle que j'ai été élue et que mon rôle de Conseillère municipale est aussi celui d'être à l'écoute des habitants, qu'ils soient ou non nos amis. La réponse de M. Lambert concernant le recépage de cette haie était très détaillée mais je me permets de continuer à douter qu'il soit à cet endroit d'un réel intérêt. »

16.6. Mme Schneckenburger poursuit :

« Je continue à relayer les informations du peuple : elle a appris qu'une fête très bruyante a eu lieu dans le bois de Versoix, dans la cabane située un peu plus haut que la cabane des bûcherons. Qui peut intervenir pour empêcher l'organisation et l'installation de telles fêtes engendrant des nuisances ? »

16.7. M. Tamone prend la parole :

« J'aimerais évoquer avec vous une thématique que vous avez peut-être perçue à travers deux de mes interventions précédentes : celle du rôle, des responsabilités et des postures des membres du conseil municipal, du conseil administratif et de l'administration. En effet, force est de constater dans les deux dossiers traités au point 7 et au point 8, que les travaux de collaboration ont été menés avec succès dans une construction de qualité. Preuve s'il en est de la capacité de notre système politique et administratif à bien fonctionner ensemble. Alors oui, il ne faut pas nier les divergences qui existent sur certains dossiers et les oppositions de lectures politiques ou stratégiques parfois récurrentes sur des choix qui semblent incompréhensible de part et d'autre. Mais n'est-ce pas là le champ ordinaire du travail en politique ? Il convient donc de relever les éléments de succès, d'avoir une lecture positive de la réalité et ne pas tomber dans la sinistrose qui nous ferait voir que les points négatifs.

Pour s'éloigner de Platon, voyons à l'instar des films Star Wars de Georges Lucas, qu'il nous appartient de ne pas suivre le chemin d'Anakin Skywalker et de céder au côté obscur de la force.

Comme nous avons su le faire à plusieurs reprises, acceptons de travailler ensemble dans l'intérêt de notre commune et montrons qu'il n'y a pas d'atmosphère pourrie ou tensions insurmontables. A l'heure où la population à travers l'élection du son parlement cantonal envoie un signal aux partis plus traditionnels par le choix de faction plus populiste, il nous appartient ici à Versoix, de faire notre travail de membres de cette assemblée avec respect, sincérité et conviction. A défaut d'être des chevalières ou des chevaliers Jedi ayons tout de même une posture aux références chevaleresques dignes de nos responsabilités pour arriver à des positions communes lorsque c'est possible mais également lorsque nous ne sommes pas d'accord. »

16.8. Dans le cadre de l'extinction des lampadaires dans la zone villas, M. Leiser propose, pour des questions de sécurité et afin d'éviter les accidents, que les pots de fleurs qui se trouvent sur les routes soient tous équipés de catadioptrés.

La Présidente clôt la séance à 22h48.

Parole au public

Intervention d'une citoyenne versoisienne concernant l'événement « la Marche bleue ».

Fin 22h50

* * * * *